



DEMANDE DE MOUILLAGE

Compléter les rubriques correspondant à votre situation et adresser votre demande à :
Mairie de BELZ – 34, rue du Général de Gaulle 56550 BELZ
(IMPORTANT : l'attribution d'un mouillage ne devient effective qu'après autorisation de la mairie)



Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Mail :N° de tél :

Nom du navire :

Longueur hors tout : Puissance CV :N° Immatriculation.....

Zone de mouillage actuelle ou demandée :

Joindre ou justifier à la demande :

- o Photocopie de l'acte de francisation ou carte de circulation
 - o Confirmation de votre adhésion à l'AGMB (Association de Gestion des Mouillages de Belz)
 - o RIB (Relevé d'Identité Bancaire) pour règlement par prélèvement
- ⇒ Je m'engage à me conformer aux règlements et instructions en vigueur au sein de ces zones de mouillage
⇒ J'atteste détenir une police d'assurance couvrant l'ensemble des dommages causés aux tiers

Il appartient au titulaire du mouillage de vérifier et de maintenir en bon état le corps-mort, ceci pour des raisons de sécurité. La responsabilité de la commune et de l'AGMB, non propriétaires des corps-morts ne pourra être recherchée.

Zone de mouillage demandée assèchement : SACH – LARMOR – NAVIHAN – KERISPERN - PEN MANE BRAS
ST CADO Port - ST CADO est - MOULIN des OIES – KERHUEN – LEVAIN – NINEZUR
Zone de mouillage demandée Pleine eau : LARMOR - KERISPERN – PEN MANE BRAS

Date et signature :

Partie réservée à l'administration

ZONE	TYPE BATEAU	2020	Tarif appliqué
ASSECHEMENT	plate bois du patrimoine < 10 cv	33 €	
	ELP < 5 m et < 10 cv	47€	
	Autre catégorie jusque 5.99 m	82 €	
	Autre catégorie de 6 m à 7 m	97 €	
PLEINE EAU	tout type de bateau jusqu'à 5,99 m	112 €	
	Tout type de bateau de 6 m à 7 m	128 €	
PROFESSIONNEL	Chaland	224 €	
	Autre navire	122 €	
PASSAGERS (forfait semaine)		35 €	
DROIT DE CALE (conchyliculteurs n'ayant pas de chantier conchylicole sur la commune) / Abattement de 50 % au-delà de 2 ha		190 €/an/ha	

Application d'une majoration de 25 € au tarif de base pour un non adhérent à l'AGMB mais adhérent à une autre association belzoise liée à la pêche de loisir,

Application d'une majoration de 40 € au tarif de base pour un non adhérent à toute association belzoise liée à la pêche de loisir.

Avis AGMB

Favorable

Avis commune

Favorable

Défavorable

Défavorable

Date et visa de l'AGMB

Date et visa du Maire